

Urbanisme



LA LOI LITTORAL

CONTEXTE

Les élus des communes littorales peuvent être confrontés à de nombreuses questions :

- > Qu'est-ce qu'une agglomération ou un village ?
- > Comment définir les secteurs déjà urbanisés de la loi "ELAN" ?
- > Comment identifier les espaces remarquables ?
- > Comment articuler la loi Littoral, le SCOT, le PLU et les autorisations ?

Au fil des années, la jurisprudence est venue peu à peu préciser la façon dont la loi doit être appliquée. Il reste cependant des zones d'ombre dans lesquelles le contentieux vient rapidement se glisser.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

À travers de nombreuses illustrations, cette formation permet de comprendre les principales notions de la loi et ainsi de l'appliquer en réduisant les risques. Le formateur présentera les dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Cette journée Actus accordera une large place aux cas pratiques.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, vous devez respecter les prérequis, c'est-à-dire, être élu ou travailler au sein d'une collectivité territoriale.

Bulletin d'inscription et tarifs à retrouver sur notre site :

www.univ-brest.fr/formations-elus29

INTERVENANT

Loïc PRIEUR

Avocat en droit public et en droit de l'urbanisme, Enseignant-Chercheur à Sorbonne Université

LIEU

Brest

DURÉE

6h

DATE

Mardi 18 juin 2024
(10h-17h30)

VALIDATION

DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire. Contactez le 02 98 01 80 42, ou par mail : handicap.referentfc@univ-brest.fr, dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Tél. 02 98 01 81 76

Mail : formations-elus29@univ-brest.fr